

**Contournement autoroutier d'Arles – Concertation continue
Compte-rendu du groupe de travail « Cadre de vie » n°2
Secteur Plan du Bourg
8 juin 2023**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Accueil, présentation des intervenants et de l'organisation de la réunion
- Partage d'informations sur le projet : état d'avancement du projet, objectifs du groupe de travail, retour sur les précédentes rencontres avec les riverains, rappels sur procédures foncières, ...
- Le projet (technique) sur le secteur Plan du Bourg : tracé / emprises, rétablissements, protections acoustiques, insertion paysagère / architecturale, vidéo de la maquette 3D
- Autres effets du projet sur le cadre de vie
- Temps d'échanges
- Suites et clôture de la séance

HEURE DE DEBUT : 17h30

HEURE DE FIN : 20h30

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Stéphane SAINT-PIERRE, du cabinet Nicaya conseil qui accompagne la DREAL dans le processus de concertation, présente les intervenants et partage les règles de travail pour favoriser le bon déroulement de cette réunion.

SYNTHESE DES ECHANGES

1) Partage d'informations sur le projet

- État d'avancement du projet et objectifs du groupe de travail
- Retour sur les précédentes rencontres
- Rappel : point d'information sur les procédures foncières

Voir support de présentation : diapositives 4 à 20

Julien MENOTTI, responsable d'opération au sein de la DREAL PACA, en charge du projet de contournement autoroutier d'Arles, rappelle les objectifs du projet, présente sa consistance à date et précise le calendrier prévisionnel du projet jusqu'à la mise en service du contournement.

Il rappelle ensuite le dispositif de concertation mis en place par le maître d'ouvrage et reviens sur les précédentes rencontres avec les riverains : 1^{er} groupe de travail « Cadre de vie » du 01/12/2021 sur le secteur Plan du Bourg et permanences individuelles avec les riverains, organisées en mars 2022.

Enfin, il renouvelle le point d'information sur les procédures foncières prévues dans le cadre du projet, déjà présenté lors du précédent groupe de travail : définition du besoin foncier pour le projet, cadre réglementaire des procédures, modalités d'information des propriétaires concernés.

Échanges avec les participants

- Un participant souhaite savoir si les estimations de biens qui nécessitent une acquisition seront individualisées ou basées sur un forfait collectif.
 - Julien MENOTTI indique que les estimations des biens concernés sont réalisées par le service des Domaines de l'État, sur la base d'une situation sans projet de contournement. Une fois l'estimation réalisée, le concessionnaire propose aux propriétaires un montant au moins équivalent à cette estimation : il n'est pas possible de proposer un montant inférieur. Les propriétaires ont la possibilité d'engager des négociations avec le concessionnaire afin d'obtenir une proposition plus élevée. En cas de désaccord, c'est le juge de l'expropriation qui fixe le montant définitif, à l'issue d'une procédure judiciaire (ce montant ne peut être inférieur à l'estimation du service des Domaines).
 - Julien MENOTTI rappelle que la majorité des acquisitions se règlent lors de négociations à l'amiable entre les propriétaires et le concessionnaire.

2) Le projet technique sur le secteur Plan du Bourg

- Tracé / emprises
- Rétablissements routiers / agricoles / modes doux

- Protections acoustiques
- Principes d'insertion paysagère / architecturale
- Vidéo de la maquette 3D du projet

Voir support de présentation, diapositives 21 à 61

Julien MENOTTI présente le tracé actualisé du contournement autoroutier sur ce secteur et détaille les emprises du projet : ouvrages, bassins, ...

Il rappelle ensuite les impacts du projet sur les cheminements de Plan du Bourg et présente les rétablissements prévus dans le cadre du projet, leurs usages et hauteurs respectives.

Il présente l'aire de repos prévue dans le secteur : emplacement, aménagements, usages, ...

Il partage ensuite les effets du projet sur l'ambiance sonore du secteur et les mesures de protections acoustiques prévues.

Enfin, il présente les principes d'insertion paysagère et architecturale du projet (ouvrages, viaduc, remblais), illustrés dans une vidéo de la maquette 3D du projet sur le secteur Plan du Bourg.

Échanges avec les participants

Tracé / emprises du projet

- Un participant souhaite savoir si les travaux en cours sur le giratoire des Allèges sont en lien avec le projet de contournement autoroutier.
 - Julien MENOTTI précise que ces travaux sont menés par la Communauté d'Agglomération ACCM, sans lien avec le projet de contournement. Il ajoute que les différents travaux de voirie menés sur le territoire seront pris en compte par le concessionnaire du projet de contournement, en charge des travaux.
- Une participante souhaite savoir si le projet prévoit la création d'un parking de covoiturage.
 - Julien MENOTTI indique qu'un parking est prévu dans le cadre de l'aire de repos.
 - La création de parkings de covoiturage par la Communauté d'Agglomération ACCM et/ou la Ville d'Arles pourra être envisagée dans les emprises des échangeurs, selon les besoins des collectivités.
- Un participant souhaite savoir si le tracé de l'autoroute prévoit de passer sur le secteur de la station d'épuration.
 - Julien MENOTTI précise que le tracé prévoit de passer au nord de la station.
 - Il ajoute que le projet n'aura pas d'impact sur la gestion hydraulique du secteur car les réseaux hydrauliques seront intégralement rétablis. En amont des travaux, des échanges seront conduits par la DREAL avec le concessionnaire, les associations de gestion des réseaux hydrauliques ainsi que les collectivités.
- Une participante indique qu'une traversée en souterrain d'Arles aurait été plus pertinente. Elle considère que le projet en cours d'élaboration risque d'entraîner une forte détérioration du paysage et de l'environnement.

- Julien MENOTTI indique que la variante d'une traversée en tunnel a bien été étudiée et n'a pas été retenue par le maître d'ouvrage et les partenaires du projet, présentant plus d'impacts négatifs que la variante retenue (analyse multi-critères). Cette variante et les raisons ayant motivé le choix du maître d'ouvrage de ne pas la retenir sera présentée au public lors de l'Enquête Publique de 2024.

Rétablissement

- Une participante interroge la DREAL sur les modalités d'accès à Port St-Louis du Rhône, avec la création de l'autoroute qui coupe le tracé actuel de la RD35.
 - Julien MENOTTI précise que la continuité de la RD35 sera rétablie afin de permettre le maintien de ses usages actuels.
 - Il ajoute que la ViaRhôna sera également maintenue et sera reliée à l'aire de repos.

Aire de repos

- Un participant interroge la DREAL sur l'altimétrie de l'aire de repos.
 - Julien MENOTTI indique que, dans ce secteur, l'autoroute en remblais sera environ à 5 à 6 m au-dessus du terrain naturel et l'aire de repos environ à 1 à 2 m.
- Une participante souhaite savoir si des bornes permettant la recharge des vélos électriques sont prévues sur l'aire.
 - Julien MENOTTI indique que ces équipements n'ont pas encore été envisagés sur l'aire de repos. Il remercie la participante pour cette suggestion et précise que les modalités d'intégration seront étudiées par le maître d'ouvrage.

Protections acoustiques

- Un participant souhaite savoir si des ces contrôles des niveaux sonores seront réalisés en amont et après les travaux du contournement.
 - Julien MENOTTI indique que des contrôles par huissiers seront réalisés (huissiers mandatés par le futur concessionnaire) afin de s'assurer du respect de la réglementation avec la mise en place des protections acoustiques du projet.
- Un participant interroge la DREAL sur les effets de la création du contournement pour l'environnement sonore des riverains de l'actuelle RN113.
 - Julien MENOTTI indique qu'il apportera des éléments de réponse précis dans le compte-rendu de la réunion, la réponse à la question nécessitant de consulter les résultats des études.

Nota : les réponses suivantes n'ont pas été apportées lors de la réunion.

- *Aujourd'hui, environ 4 000 personnes vivent à moins de 150m de la RN113, dont 1 300 exposées à un niveau de bruit très important. La mise en service du contournement (avant protections acoustiques) permettra à 1 050 personnes de ne plus être exposées à ces niveaux très importants et apportera une amélioration pour 14 000 personnes en traversée d'Arles.*
- *Environ 280 riverains du tracé neuf qui seraient exposés à des niveaux de bruit très importants si des protections acoustiques n'étaient pas mises en œuvre feront toutes l'objet d'un traitement par les protections acoustiques, qui bénéficieront également à 1 720 personnes supplémentaires qui verront leur ambiance sonore améliorée par rapport à la situation sans protection acoustique.*

- Un participant interroge la DREAL sur le trafic estimé sur le contournement. Il souhaite également savoir si les camions continueront de traverser Arles.
 - Julien MENOTTI indique que le trafic journalier sur le contournement autoroutier à sa mise en service, est estimé à plus 40 000 véhicules dont environ 7 000 poids lourds.
 - La traversée d'Arles sera interdite pour les poids lourds en transit. Cette interdiction sera ensuite renforcée par un réaménagement de la RN113 (projet porté par la Ville d'Arles) qui pénalisera les temps de parcours pour les véhicules en transit, favorisant leur passage sur l'autoroute.

3) Autres effets du projet sur le cadre de vie

- Effets sur la sécurité routière et la congestion
- Impacts chantier
- Impacts sur l'air / santé

Voir support de présentation, diapositives 62 à 72

Julien MENOTTI complète la présentation du projet technique sur le secteur Plan du Bourg par un partage des effets du projet de contournement autoroutier sur la sécurité routière et la congestion sur le territoire du Pays d'Arles. Il partage également les impacts attendus du projet lors de sa phase chantier ainsi que sur l'air / santé.

Échanges avec les participants

- Un participant souhaite avoir des informations sur les polluants générés par le trafic du contournement.
 - Julien MENOTTI indique qu'une présentation complète des effets du projet sur la qualité de l'air sera proposée lors de l'Enquête Publique de 2024.

4) Temps d'échanges en atelier

Voir support de présentation, diapositives 66 et 69

Julien MENOTTI invite les participants à se rendre sur différents espaces thématiques afin de prendre connaissance, de manière individuelle, des éléments présentés en plénière :

1. Tracé / emprises ; rétablissements ; protections acoustiques
2. Insertion paysagère / architecturale ; re-visionnage de la vidéo maquette 3D
3. Rappels sur les procédures d'acquisition foncière

Les participants sont invités à qualifier les composantes du projet actualisé présenté par le maître d'ouvrage : points positifs / négatifs, remarques, questions.

Fin de la réunion

L'ordre du jour ayant été abordé et en l'absence de questions complémentaires des participants, Julien MENOTTI présente les prochaines étapes du processus d'élaboration du projet de contournement autoroutier jusqu'à l'Enquête Publique prévue en 2024.

Il remercie ensuite les participants et clôture la réunion.

Liste des participants

Nom	Prénom
ARVIEU	Frédéric
ASSANTE DI PAN- ZILLO	Guy
ASSANTE DI PAN- ZILLO	Josette
AUGE	Charlotte
BLANCHARD	Jean-Pierre
BOIL	Philippe
BOUCHARD	Colette
CABIRON	Claudie
CHEVALLIER	Véronique
CHIESA	Monique
DAHOU	Karima
DUBRUNFAUT	Mickaël
FONTANIER	Léo
GARCIA	Alain
GAUTHIER	Alphonse
GREGOIRE	Gilbert
GRIOT	Thierry
GROS	Patrick
GUILLOT	Emmanuelle
LAUGIER	Albert
LEGNOME	Louis
LÉONARD	Nathalie
MAILLE	Élisa
MAURENSAC	Marie-Thérèse
MOUREAU	Sophie
NOVELLI	Éric
POZO	Anthony
REGIDOR	Lucette
ROZIERE	Jean

SANCHEZ	Jean-François
SOLES	Vanessa
TARROU	Sébastien
THOMAS SABOT	Séverine
TILLOI	Raymond